REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

24/2025

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 04/04/25
Date d'affichage 04/04/25
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 11 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile
Mme LAFARGE Audrey	M. DEBOST Anthony	

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme FERNANDEZ Maryline a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine	M. CONIL Gaël	M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. DEBOST Anthony est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

13- Subventions aux associations non sportives

Rapporteur / Patrice CORRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions de la Commission Associations, Sports, Patrimoine & Numérique, dont les montants sont précisés ci-après pour les subventions aux associations non sportives au titre de l'exercice 2025 ;

Vu la validation par le Bureau municipal de ces propositions ;

Considérant les règles d'attribution de subventions définies en Commission ;

Considérant les demandes des associations non sportives ;

ASSOCIATIONS DE SAINT-YORRE

DESIGNATION	Subventions 2024	Subventions 2025
AMICALE DES ANCIENS SALARIES SEDIVER	62 €	62 €
AMICALE LAIQUE	2 125 €	2 125 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 160 €	1 160 €
ANCIENS D'A.F.N.	500 €	500 €
ASSOCIATION DE CHASSE DE SAINT-YORRE	515 €	515 €
BRIN D'BULLES	56 €	56 €
CLUB DE L'AMITIE ET DU 3ème AGE	520 €	520 €
COMITE ARBRE NOEL ECOLE PUBLIQUE	2 470 €	2 470 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLE	470 €	470 €
GAULE ST-YORRAISE	550 €	550 €
NOT'EN BULLES	210 €	210 €
UNION MUSICALE	1 260 €	1 260 €
TERRES D'EAUX ET DE PATRIMOINE	235 €	235 €
UN PAS POUR MILLE PAS	0 €	0 € (association arrivée en cours d'année) Subvention exceptionnelle à étudier si manifestation ponctuelle organisée
TOTAL	**10 133 €**	**10 133 €**

PARTICIPATIONS	Subventions 2024	Subventions 2025
COS (2% des rémunérations principales des agents titulaires et non titulaires Ville et CCAS)	31 766.21 €	33 324.72 €

ASSOCIATIONS HORS SAINT-YORRE

DESIGNATION	Subventions 2024	Subventions 2025
ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR	480 €	480 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	57 €	57 €
ASSOCIATION VIE LIBRE	57 €	57 €
CENTRE ANTICANCEREUX JEAN PERRIN	56 €	56 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RESISTANCE	63 €	63 €
CONSERVATOIRE DES SITES DE L'ALLIER	57 €	57 €
ADDAPT 03	57 €	57 €
PREVENTION ROUTIERE-COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER	56 €	0 € (suite à avis défavorable du BM du 26/02/2025)
SECOURS POPULAIRE	202 €	202 €
TOTAL	**1 085 €**	**1 029 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les subventions aux associations non sportives présentées ci-dessus.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 15 avril 2025,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

Le Secrétaire de séance,

Anthony DEBOST